



# PAINTBALL LE PAS DU LOUP

## REGLEMENT INTERIEUR

Le Règlement intérieur a été mis en place afin que toute personne présente sur le terrain, joueurs ou non, puisse évoluer dans un cadre et une ambiance agréable et cela en toute sécurité.

L'accès aux prestations du Paintball entraîne l'acceptation du règlement intérieur et des consignes de sécurité en renseignant et signant la fiche prévue à cet effet.

Le non respect de ces règles est susceptible d'entraîner l'exclusion du ou des contrevenants sans aucun remboursement.

### **PETIT 1 :**

**Le port du masque de protection est obligatoire et permanent** sur les terrains de jeu. L'enlever constitue une violation grave des règles de sécurité.

### **PETIT 2 :**

**Le cran de sûreté ainsi que le bouchon de canon sont obligatoires et permanents** en dehors des zones de jeu. Le canon doit être orienté vers le sol et le doigt dégagé de la détente. Ces sécurités doivent être systématiquement mises en place en sortant du terrain ou sur demande de l'arbitre.

### **PETIT 3 :**

Tout mineur devra présenter un accord parental. Ceux de moins de 16 ans devront être présentés par un parent ou un tuteur légal. Age minimum pour accéder aux terrains, 10 ans.

### **PETIT 4 :**

Toute consommation d'alcool, ou de substances illicites est interdite sur la propriété. Afin de prévenir tout risque d'incendie dans cette forêt de résineux, il est également interdit de fumer dans les zones protégées par des filets et autour de celui-ci.

**PETIT 5 :** Les joueurs s'engagent les uns envers les autres à être fairplay ainsi qu'à se respecter en ne proférant aucune agressivité verbale ou physique.

**PETIT 6 :** Chaque joueur devra prévoir une tenue adaptée à la pratique du paintball :

- Chaussures adaptées à la pratique du sport
- Vêtements adaptés ( jogging, t-shirt manches longues, bleu de travail...)

**MOYEN 7 :** Les joueurs déclarent être en bonne condition physique et mentale pour pratiquer le paintball et renoncer à tout recours (contre la société et ses membres ainsi que le propriétaire du terrain), en cas de blessure ou de non respect des règles de jeu. Il déclare également être assuré en responsabilité civile

**MOYEN 8 :** Il est interdit de tirer sur une personne n'étant pas équipée d'un masque de protection, un arbitre, une personne levant le bras pour signaler qu'il est « out » ou volontairement sur et au dessus des filets de protection.

**MOYEN 9 :** La distance minimum de tir est de 7m. Tout joueur ne respectant pas cette distance expose consciemment son adversaire à un choc sévère et inutile. En cas d'accident, le joueur concerné est considéré comme pleinement responsable. En cas de tirs à bout portant répétés, l'arbitre expulsera définitivement le joueur.

**MOYEN 10 :** Aucune bille tombée au sol ne doit être réutilisée. Les billes sont sensibles aux chocs et aux changement d'états de l'air. Les réutiliser risque d'endommager le lanceur. Nous considérerons cela comme un manque de respect vis avis du matériel et de ce fait à notre rencontre.

**MOYEN 11 :** Il est interdit aux joueurs ainsi qu'aux spectateurs de soulever les filets de protections

**GRAND 12 :** Toute personne présente sur le terrain, s'engage à respecter l'état de propreté du terrain et devra mettre ses déchets dans les poubelles prévues à cet effet.

**GRAND 13 :** Il est interdit de détériorer, démonter ou déplacer les obstacles ou des aménagements.

**GRAND 14 :** Le paintball se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de biens personnels sur le parking ou dans enceinte du site.

**GRAND 15 :** Bien que la peinture contenue dans les billes soit biodégradable et lavable à l'eau, nous ne saurions être tenus responsable de la dégradation ou de la salissure des vêtements des joueurs ou des spectateurs durant leur présence.

**GRAND 16 :** Les joueurs s'engagent à respecter le matériel mis à leur disposition. Il doit être rendu en état. Toute pièce endommagée pourra être facturée.

**GRAND 17 :** Aucun matériel, équipement ou billes venant de l'extérieur ne sera autorisé sans une vérification ainsi que notre consentement.

**GRAND 18 :** Il est interdit de pénétrer dans La propriété hors des zones d'ouverture ou lorsqu'aucun responsable du site n'est présent sur le site.

**Nous vous remercions par avance pour votre compréhension.**

